



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question écrite n° 13449

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la création d'un centre hospitalier régional universitaire multipolaire dans le Pas-de-Calais. La région Nord-Pas-de-Calais présente le plus mauvais état de santé du pays. L'espérance de vie y est la plus faible de France et les pathologies les plus recensées comptent parmi les plus graves et les plus létales. Ces résultats sont la triste conséquence de plusieurs phénomènes : pénurie de médecins généralistes et spécialistes, très fortes inégalités de moyens entre les différents territoires de la région, fréquence des maladies professionnelles liées à l'histoire industrielle, autant de facteurs aggravés par l'insuffisance des infrastructures hospitalières. Depuis de nombreuses années, l'État se refuse à répondre favorablement à l'appel que lui lance ce territoire : un centre hospitalier régional universitaire pour 4 millions d'habitants, alors que la moyenne nationale exige un équipement de ce type pour 2 millions d'habitants, la pénurie des infrastructures est flagrante, et la création d'un CHRU dans le département du Pas-de-Calais une évidence criante. À l'instar de ses patients, l'hôpital public souffre d'un manque de moyens aussi bien financiers que matériels. Là encore, le rattrapage sanitaire doit être une priorité tant au niveau d'une population surexposée aux multiples carences d'offres de soins qu'en termes d'infrastructures et de capacités d'accueil. En conséquence, il lui demande de bien vouloir répondre favorablement aux besoins et à l'appel du département du Pas-de-Calais, et de lui préciser le calendrier selon lequel un CHRU pourrait être créé dans ce département.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13449

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8148

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)